

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 28 SEPTEMBRE 2020 A 20 HEURES et 30 minutes**

Nombre de conseillers :

En exercice : 23  
Présents : 22  
Votants : 23

Le Conseil Municipal de la Commune de BRAX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry ZANATTA, Maire.

**Présents :** AL-GAMRA Esmâ, BALES Ghislaine, BEDIR Fabienne, BENOUAHI Khadija, FONTAYNE Nicole, LAMOTTE Anne, NAHMIAS Véronique, RACAUD-ESPINOSA Christine, BEGUE Philippe, BEUGNIET Philippe, ESCOBEDO André, FRECHOU Grégory, GAROPPO Gilles, LEFRANC Patrick, LEPINEUX François, MANGION Christophe, MONTOYA Michael, SANS Jean-Baptiste, SAURAT Christian, SOULIE Jean-Christophe, ZANATTA Thierry

**Pouvoirs :** Madame PELOUZE Camille donne procuration à Monsieur ZANATTA Thierry

**Absents :** Madame PELOUZE Camille

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer

**Ouverture de la séance à :** 20 heures 35

**Secrétaire de séance :** BALES Ghislaine



**Thierry ZANATTA** : Avant de commencer la séance du Conseil Municipal je tiens à vous annoncer la démission de Madame Bouilly Camille, c'est donc la personne suivante sur la liste Agir pour Brax qui vient la remplacer en la personne de Madame BEDIR Fabienne.

Le quorum est atteint la séance peut commencer.

## **2020-06-01 : INSTITUTION ET VIE POLITIQUE : Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juillet 2020**

**Thierry ZANATTA** :

Le procès-verbal vous a été transmis dans les projets de délibération, avez-vous des corrections à apporter ?

Qui vote pour ? Qui vote contre ? qui s'abstient ?

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le procès-verbal de la séance du 27 juillet 2020

Par :

Voix pour :	23
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

## **2020-06-02 : COMMANDE PUBLIQUE : Constitution d'une commission Adhoc pour l'accord cadre mono-attributaire pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour le service de restauration scolaire et pour le portage à domicile de repas**

**Thierry ZANATTA** :

Je passe la parole à Monsieur Jean-Christophe Soulié, adjoint à l'enfance jeunesse, pour vous présenter cette affaire :

**Jean-Christophe SOULIE** :

Le marché pour la restauration scolaire et le portage de repas devait se conclure initialement fin août, il a été prolongé d'un avenant jusqu'au 31 décembre 2020 afin de pouvoir passer la procédure d'appel d'offre dans les temps.

Le montant hors taxe de cette procédure est de 109 000€ HT, ce qui nous permet de réaliser une procédure adaptée plutôt que formalisée.

Il convient avant de passer au vote du cahier des charges de nommer une commission Adhoc qui sera en charge de vérifier la recevabilité des candidatures, la négociation (au cas échéant) et la notation des offres.

Voici les membres en sus de Monsieur le Maire :

- Pour les membres titulaires :
  - o Monsieur SOULIE Jean-Christophe
  - o Madame FONTAYNE Nicole
  - o Madame LAMOTTE Anne
- Pour les membres suppléants :
  - o Madame RACAUD-ESPINOSA Christine pour Monsieur SOULIE Jean-Christophe
  - o Madame BALES Ghislaine pour Madame FONTAYNE Nicole
  - o Madame AL-GAMRA Esmâ pour Madame LAMOTTE Anne

Nous vous rappelons, comme mentionné au précédent conseil municipal, que cette commission sera également ouverte à l'ensemble des membres souhaitant y participer en qualité d'observateur.

### **Thierry ZANATTA**

Y a-t-il des questions ?

Qui vote pour ? Qui vote contre ? qui s'abstient ?

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- De nommer la commission Adhoc pour le marché de la restauration et du portage de repas telle que mentionnée précédemment

Par :

Voix pour :	23
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

**2020-06-03 : COMMANDE PUBLIQUE : Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises de l'accord cadre mono-attributaire pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour le service de restauration scolaire et pour le portage à domicile de repas**

**Thierry ZANATTA :**

Je passe la parole à Monsieur Jean-Christophe Soulié, adjoint à l'enfance jeunesse, pour vous présenter cette affaire.

**Jean-Christophe SOULIE :**

Suite à la nomination de la commission Adhoc il convient d'approuver le cahier des charges du marché pour un engagement au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Nous reconduisons principalement les dispositions du précédent marché tout en intégrant deux variantes supplémentaires.

Nous partons sur une offre de base composée de 5 composantes de produits bio ou en conversion par semaine soit 25% des produits.

Puis une première possibilité avec une variante composée de 6 composantes de produits de qualités et durables et 4 composantes de produits bio ou en conversion par semaine.

Et une deuxième variante avec 4 composantes de produits de qualités et durables et 6 composantes de produits bio ou conversion par semaine.

Nous n'avons pas souhaité reconduire une variante à 50% de produit bio étant donné les résultats de l'ancien marché passé en 2017 qui annonçait une augmentation des prix à hauteur de 20% en moyenne par repas sur l'ensemble des offres. De fait, nous avons privilégié des variantes plus réalistes et réalisables.

Également nous avons cherché à préciser les critères précédemment établis en créant des sous critères dans la valeur technique que vous pourrez retrouver en page 9 et 10 du règlement de consultation. Et l'on a intégré un sous critère portant sur la qualité d'insertion professionnelle de public en difficulté.

**Thierry ZANATTA :**

Y a-t-il des questions ?

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver le DCE pour le marché de la restauration et du portage de repas
- De m'autoriser à le publier sur les plateformes de publicité

Par :

Voix pour :	19
Voix contre :	0
Abstention :	4
Non-participation au vote :	0

## **2020-06-04 : COMMANDE PUBLIQUE : Constitution d'une commission Adhoc pour le marché des assurances**

**Thierry ZANATTA :**

Je passe la parole à Madame Nicole Fontayne, adjointe aux finances, pour vous présenter cette affaire.

**Nicole FONTAYNE :**

Le marché des assurances de la collectivité se termine au 31 décembre 2020. Nous sommes dans une procédure adaptée, ce qui nous permet de constituer une commission Adhoc, en voici les membres en sus de Monsieur le Maire :

- Pour les titulaires :
  - o Madame FONTAYNE Nicole
  - o Madame RACAUD-ESPINOSA Christine
  - o Madame LAMOTTE Anne
- Pour les suppléants :
  - o Monsieur ESCOBEDO André pour Madame FONTAYNE Nicole
  - o Monsieur SOULIE Jean-Christophe pour Madame Christine RACAUD-ESPINOSA
  - o Monsieur BEUGNIET Philippe pour Madame LAMOTTE Anne

**Thierry ZANATTA**

Y a-t-il des questions ?

Qui vote pour ? Qui vote contre ? qui s'abstient ?

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- De nommer la commission Adhoc pour le marché des assurances comme mentionnée précédemment

Par :

Voix pour :	23
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

## **2020-06-05 : COMMANDE PUBLIQUE : Approbation du dossier de consultation des entreprises pour le marché des assurances**

**Thierry ZANATTA :**

Je passe la parole à Madame Nicole Fontayne, adjointe aux finances, pour vous présenter cette affaire.

**Nicole FONTAYNE :**

Afin de réaliser le cahier des charges du marché des assurances en bon et dû forme, la collectivité a mandaté le Cabinet Julien en tant qu'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage sur ce dossier. Le marché des assurances est composé de 4 lots :

- Lot 1 : Risques automobiles
- Lot 2 : Risques de dommage aux biens
- Lot 3 : Risques de responsabilité
- Lot 4 : Protection juridique et fonctionnelle

Nous avons reconduit les principales dispositions de l'ancien marché en actualisant les données liées à ce marché comme la flotte des véhicules, l'assurance sur les ordinateurs portables...

Aujourd'hui le montant estimatif de la prime d'assurance est fixé à 21 000€ / an.

**Thierry ZANATTA**

Y a-t-il des questions ?

Qui vote pour ? Qui vote contre ? qui s'abstient ?

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le DCE pour le marché des assurances
- De m'autoriser à le publier sur les plateformes de publicité

Par :

Voix pour :	23
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

## **2020-06-06 : RESSOURCES HUMAINES : Création d'un poste d'adjoint administratif**

**Thierry ZANATTA :**

Suite à un manque de stabilité dans le service des ressources humaines, il a été prévu de créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet soit 29/35<sup>e</sup>. Cette création de poste permettra de créer la fonction de Responsable des Ressources humaines au sein de la collectivité

Y a-t-il des questions ?

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet de 29/35<sup>e</sup>
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent

Par :

Voix pour :	23
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

## **2020-06-07 : RESSOURCES HUMAINES : Modification du tableau des emplois permanents**

**Thierry ZANATTA :**

Suite à la création de poste précédemment votée, il convient de modifier le tableau des emplois permanents de la collectivité.

SERVICE	FILIERE	GRADE	CATEGORIE	EHELLE	NB POSTE	TEMPS COMPLET TC TEMPS NON COMPLET TNC ET QUOTITE	
SERVICE ADMINISTRATIF	Administrative	Attaché principal	A	A2	1	1 TC	
		Attaché	A	A1	1	1 TC	
		Adjoint administratif principal 1e classe	C	C3	2	2 TC	
		Adjoint administratif principal 2e classe	C	C2	2	2 TC	
		Adjoint administratif	C	C1	3	2 TC 1 TNC 29/35	
SERVICE TECHNIQUE	Technique	Agent de maîtrise	C	C3	1	1 TC	
		Adjoint technique principal 1e classe	C	C3	3	3 TC	
		Adjoint technique principal 2e classe	C	C2	2	2 TC	
SERVICE DES ECOLES	Maternelle	Médico-Sociale	ATSEM principal 1e classe	C	C3	2	1 TNC 20/35 1 TNC 25/35
			ATSEM principal 2e classe	C	C2	1	1 TNC 28/35
	Elementaire	Technique	Adjoint technique principal 1e classe	C	C3	1	1 TNC 25/35
			Adjoint technique principal 1e classe	C	C3	2	2 TNC 31/35
			Adjoint technique principal 2e classe	C	C2	3	3 TNC 31/35
			Adjoint technique	C	C1	1	1 TNC 31/35
			Petite enfance	Médico-sociale	Puéricultrice de classe normale	A	A1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'y créer le poste suivant :
  - o Adjoint Administratif à temps non complet : 29/35<sup>e</sup>
- D'adopter le tableau des emplois permanents de la commune

Par :

Voix pour :	23
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

**2020-06-08 : FINANCES : Encaissement du chèque de caution du bail portant sur le local commercial du Vival**



**Thierry ZANATTA :**

Je passe la parole à Madame Nicole Fontayne, adjointe aux finances, pour vous présenter cette affaire.

**Nicole FONTAYNE :**

Lors de la création du Vival, il avait été décidé en accord avec les gérants de ne pas encaisser le chèque de caution de 2 000€ afin de permettre à l'entreprise de se constituer un minimum de trésorerie. Désormais, le trésor public nous demande d'encaisser ce chèque afin d'être en conformité vis-à-vis de nos régies.

**Thierry ZANATTA :**

Y a-t-il des questions ?

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'encaisser le chèque susmentionné
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent

Par :

Voix pour :	23
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

## **2020-05-09 : INSTITUTION ET VIE POLITIQUE : Avenant à la délibération n°2020-05-03 portant sur la composition des commissions communales**

**Thierry ZANATTA :**

Suite à la démission de Madame Camille BOUILLY du Conseil Municipal, il manque un membre dans la commission Intercommunalités et Actions Diverses, je propose donc que Madame Fabienne BEDIR, nouvellement élue au conseil municipal, intègre cette commission.

Y a-t-il des questions ?

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- De nommer Madame BEDIR Fabienne au sein de la Commission Intercommunalités et Actions diverse en remplacement de Madame BOUILLY Camille

Par :

Voix pour :	23
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

## **2020-05-10 : INSTITUTION ET VIE POLITIQUE : Composition du Centre Communal d'Action Sociale**

**Thierry ZANATTA :**

Je passe la parole à Madame Khadija Benouahi, adjointe aux affaires sociales, pour vous présenter cette affaire.

**Khadija BENOVAHI :**

Suite à la démission de Madame BOUILLY Camille, il est nécessaire de convoquer une nouvelle élection des membres du Centre Communal d'Action Sociale. Je rappelle que conformément à la délibération n°2020-05-11, le CCAS est fixé de la manière suivante :

- 5 membres élus par le Conseil Municipal
- 5 membres nommés par Monsieur le Maire

Nous proposons de reconduire la liste des membres nommés et de remplacer Madame BOUILLY Camille par Madame BEDIR Fabienne dans les membres élus soit :

- D'élire les personnes élues suivantes au CCAS :
  - o BENOVAHI Khadija
  - o BEDIR Fabienne
  - o BALES Ghislaine
  - o LAVAL Ghislaine
  - o LAMOTTE Anne
- De nommer les personnes non élues suivantes au CCAS :
  - o BONACINA Michelle
  - o PAYRASTRE Christian
  - o QUARANTE Gérard
  - o DELANNOY Catherine
  - o DANDURAND Jean-Michel

**Thierry ZANATTA :**

Y a-t-il des questions ?

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- D'élire les membres élus et nommés précédemment mentionnés



- Rentrée scolaire
- Travaux groupe scolaire / église / place du village
- Courrier cosigné avec la Mairie de Pibrac portant sur la desserte ferroviaire

Le conseil Municipal est clôturé à 21 heures et 41 minutes.

Le Maire,

Thierry ZANATTA

